

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 JUIN 2022

N° 2022-09-06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 45
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 54 Exprimées par pouvoirs : 84 Total (mini 132) : 138
Quorum atteint

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)

Pierre COMBES

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Lamia CONTRUCCI, Pascale ROCHAS

41 représentants des communes, commune associée et villes- portées (porteurs chacun d'1 voix)

AUBERIC André suppléant, BERTELLI Bruno, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARTOUX Océane, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DE MUNTER Lucien, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Alain suppléant, FABRE Patrick, FERRIGNO Rosy, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, HONVAULT

Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MALLIÉ Dominique, MONIER Marie-Pierre, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PELOUX Nicole, PERNET Jean-Luc, PEYROTTE Alain suppléant, REYNAUD Pierre suppléant, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Carole, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SALIN Olivier, TOURTET Eliane, VELLAS Sylvain

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude PIGAGLIO à Bruno BERTELLI, Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à Marc BOMPARD, Jean-François PERILHOU à Philippe CAHN, Fabien LIMONTA et Marlène MOURIER à Pierre COMBES, Yann TRACOL et Caroline YAFFEE à Stéphane DECONINCK, Anne GENTIL et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Marion ALFINITO à Christian GODART, Jacqueline BOUYAC et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Viviane COURBET et Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Éric RICHARD et Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Monique BALDUCHI et Jean-Christophe CAMP à Jacques NIVON, Chantal EYMEOD et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Annkatrin JEPSSEN et Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Agnès ROSSI et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Christelle RUYSSCHAERT, Frédéric ROUX (CCVV et Mollans sur Ouvèze) à Philippe SABATIER, Céline LASCOMBES à Oliver SALIN, , Didier ROBERT à Eliane TOURTET.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Samuel ARNAUD, Éric BARTHELEMY, Claude BAS, Pierre-Yves BOCHATON, Muriel BREDY, Laurent COMBEL, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Jean GARCIA, Laurence GIRARD, Maud GRARD, Alain JEUNE (CCPDB et Vesc), Didier LAFFITTE, Claire

LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Jean-Denis LODS, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Patrick MEGE, Corinne MOULIN, Jean-Marc PELACUER, Roland PEYRON, Éric PHELIPPEAU, Françoise PINET, Catherine RIMBERT, Isabelle RIPERT, Jean SCHÜLER, Lionel TARDY, Gérard TENOUX

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant, Stan HANRIO journaliste pour la Tribune, Laurent HARO suppléant, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Admission en non-valeur du titre 2020-013 d'un montant de 50 €.

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	50.00 €
Investissement	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	50,00	0.00 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le 5 octobre 2017, par délibération n°2017-09-06, le Bureau Syndical avait attribué la Marque Valeurs Parc – hébergement au camping « Les Hauts de Rosans », alors propriété de la SARL PIERAUCHE.

Le 20 février 2020, aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "DUPY NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, il a été constaté la CESSION DE FONDS DE COMMERCE, par La Société dénommée SARL PIERAUCHE au profit de La Société dénommée SARL "Melay-Vacances".

Suite à la radiation de la société SARL PIERAUCHE et l'impossibilité de retrouver les tiers débiteurs, le titre 2020-013 du 20 janvier 2020 correspondant à la cotisation annuelle 2019 « Marque Valeurs Parc » doit être admis en non-valeur.

Délibération

- ◆ Considérant l'acte de cession de fonds de commerce reçu de Maître Jean-Baptiste DUPY le 20 février 2020
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement sa mesure II.2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** d'admettre en non-valeur le titre 2020-013 émis le 20/01/2020, pour un montant de 50 euros.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

